

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 25 septembre 2023

Délibération n° 2023-1902

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Bron - Caluire-et-Cuire - Décines-Charpieu - Ecully - Feyzin - Fleurieu-sur-Saône - Givors - Grigny - Irigny - La Mulatière - Lyon - Meyzieu - Neuville-sur-Saône - Oullins - Pierre-Bénite - Rillieux-la-Pape - Saint-Fons - Saint-Genis-Laval - Saint-Priest - Vaulx-en-Velin - Vernaison - Villeurbanne - Vénissieux

Objet : Contrat de ville métropolitain 2015-2023 - Attribution d'une subvention à des actions d'agglomération pour l'Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV) oeuvrant dans les quartiers en politique de la ville (QPV) - Année 2023

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Pilotage urbain

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 septembre 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burrigand, Mme Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Chihi, M. Cochet, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Crédoz, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debù, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, M. Vullierme, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Charmot (pouvoir à Mme Sarselli), M. Cohen (pouvoir à M. Quiniou), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), Mme Corsale (pouvoir à M. Gascon), Mme Crespy (pouvoir à M. Petit), M. Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), Mme Edery (pouvoir à Mme Sechaud), M. Geourjon (pouvoir à Mme Sibeud), M. Marion (pouvoir à Mme Popoff), Mme Nachury (pouvoir à M. Lassagne).

Conseil du 25 septembre 2023**Délibération n° 2023-1902**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Bron - Caluire-et-Cuire - Décines-Charpieu - Ecully - Feyzin - Fleurieu-sur-Saône - Givors - Grigny - Irigny - La Mulatière - Lyon - Meyzieu - Neuville-sur-Saône - Oullins - Pierre-Bénite - Rillieux-la-Pape - Saint-Fons - Saint-Genis-Laval - Saint-Priest - Vaulx-en-Velin - Vernaison - Villeurbanne - Vénissieux

Objet : Contrat de ville métropolitain 2015-2023 - Attribution d'une subvention à des actions d'agglomération pour l'Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV) oeuvrant dans les quartiers en politique de la ville (QPV) - Année 2023

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Pilotage urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 septembre 2023, exposant ce qui suit :

I - Contexte

Dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de ville métropolitain 2015-2020, prolongé jusqu'en 2023 par la loi de finances initiales pour 2022, la Métropole de Lyon soutient le développement des activités d'opérateurs métropolitains intervenant en faveur de la cohésion urbaine et sociale et renforçant la réalisation des objectifs du contrat de ville.

Les 3 piliers du contrat de ville sont : le développement économique et l'emploi, la cohésion sociale, l'amélioration du cadre de vie et le renouvellement urbain. Dans chacun des domaines d'intervention, la jeunesse est affirmée comme une priorité ainsi que la lutte contre les discriminations et la participation des habitants.

Les opérateurs métropolitains proposés, pour être soutenus en 2023, interviennent au bénéfice des habitants des QPV dans les domaines suivants : la jeunesse, l'expression des habitants, l'accès à la culture ainsi que l'accès et la pratique d'activités au Grand Parc Miribel Jonage. La présente délibération porte sur la subvention accordée à l'AFEV.

II - L'AFEV

La Métropole soutient l'AFEV dans le cadre du déploiement du projet Koloc' à projets solidaires (KAPS) qui permet le développement de logements sociaux en colocation et développement solidaire. L'AFEV accompagne, depuis 2012, des projets de colocation de logements sociaux pour des étudiants s'engageant dans des actions de solidarité locales (lutte contre l'illettrisme, aide aux devoirs et lutte contre le décrochage scolaire, volontariat en service civique, etc.). Notamment développées dans des QPV, ces colocations s'inscrivent dans le partenariat local, en prenant appui sur les équipes projet de la politique de la ville et les acteurs associatifs. Au fil des années, ces coopérations ont permis d'inscrire l'action des jeunes en colocation dans la vie des quartiers concernés. Elles ont également permis de faire émerger d'autres actions collectives, vecteurs de lien social, comme une réflexion de tiers lieu jeunesse sur le quartier de La Duchère.

Le soutien de la Métropole à l'AFEV dans le déploiement du projet KAPS a donc permis de stabiliser le modèle économique, d'améliorer le process d'animation locale et la visibilité du projet.

Les objectifs de l'année 2023 sont de développer, de manière importante, le nombre de places en KAPS, notamment, au travers des nouveaux partenariats en développement (avec l'office public de l'habitat Est Métropole habitat -EMH-, la société anonyme de construction de la Ville de Lyon -SACVL-). Ce sont ainsi 53 nouvelles places qui seront ouvertes en 2023, dans les quartiers suivants :

- 12 nouvelles places sur le quartier Truffaut (Lyon 1) avec la SACVL,
- 20 nouvelles places sur le quartier Albert Thomas (Lyon 8) avec la SACVL,
- 9 nouvelles places sur le quartier de la Duchère (Lyon 9) avec la SACVL,
- 12 nouvelles places sur le quartier Autre Soie avec EMH.

Le plan de développement de l'AFEV prévoit également l'ouverture de 52 nouvelles places en 2024, un nombre qui restera à consolider suite aux échanges avec les bailleurs, en prévision des futures ouvertures.

L'ancrage des actions sur les territoires se poursuivra, ainsi que le renforcement de la gouvernance et l'évaluation du projet. Le pilotage technique du projet sera assuré par la direction du pilotage urbain (DPU) et la direction de l'habitat et du logement (DHL), dans le cadre d'une nouvelle mission portée par la DHL, visant à promouvoir le déploiement du logement partagé. En effet, la DHL a initié des travaux visant à promouvoir la colocation et la cohabitation sur le territoire de la Métropole, pour développer de nouvelles solutions de logement à destination, notamment, des jeunes. Le projet de développement proposé par l'AFEV s'inscrit dans la lignée de cette nouvelle politique publique de promotion de l'habitat partagé, en permettant la création de nouvelles places en colocations pour les étudiants métropolitains. À ce titre, la DHL participera financièrement au développement du projet porté par l'AFEV, aux côtés de la DPU.

La proposition de participation de la Métropole à l'action de l'AFEV pour l'année 2023 est de 63 171 € nette de taxes sur un montant global de 167 710 € TTC. Ce financement est composé d'une subvention d'un montant de 43 371 € au titre de la politique de la ville et d'un financement complémentaire de 19 800 €, abondé par les crédits dédiés à la politique de l'habitat.

Sur cette base, le budget prévisionnel de l'AFEV est de 167 710 € répartis comme suit :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	6 645	État	10 000
services externes	20 517	Métropole politique de la ville et habitat	63 171
autres services extérieurs	2 890	organismes parapublics (bailleurs sociaux, université Lyon 3, CAF)	59 309
frais de personnels	133 010	métropole droit commun (au titre du plan d'accompagnement transition et résilience, délibéré par ailleurs)	7 820
autres charges	4 648	communes	15 750
		autres produits (agence nationale service civique)	11 660
Total	167 710	Total	167 710

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 63 171 € au profit de l'AFEV, dans le cadre du contrat de ville métropolitain 2015-2023 pour l'année 2023,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'AFEV définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 63 171 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2023 et suivant - chapitre 65 - opération n° 0P17O5473, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 31 585,50 € en dépenses en 2023,
- 31 585,50 € en dépenses en 2024.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 26 septembre 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230925-309545-DE-1-1 Date de télétransmission : 26 septembre 2023 Date de réception préfecture : 26 septembre 2023
